

Monsieur l'Orateur, la commission Massey a admis et confirmé que la tâche du gouvernement dans ce domaine devait se conformer à la ligne de conduite suivie au Royaume-Uni et en France, mais que les États-Unis avaient rejetée. Il me semble que les principes exposés dans le rapport étaient raisonnables et judicieux.

Nous en arrivons au rapport établi sur la radiodiffusion par la commission Fowler, qui a été, je crois, instituée en 1955. Cette commission était, sauf erreur, chargée de l'enquête suivante,—la dernière,—ou peut-être pas la dernière mais la plus récente,—sur la radiodiffusion et la télévision dans notre pays et elle s'est particulièrement occupée des émissions télévisées qui avaient fait de grands progrès au Canada depuis le rapport Massey. Le rapport Fowler a été présenté à la Chambre en mars 1957, c'est-à-dire peu de temps avant que le Parlement soit dissous en vue d'une élection générale. L'auteur de cet exposé, c'est-à-dire le plus récent que nous possédions à ce sujet, exprime en termes nets et précis la même crainte que la commission Massey exprimait dans son rapport, à l'égard d'influences indues et nuisibles émanant des États-Unis dans le domaine de la télévision. Il signale que la situation du Canada à l'égard des États-Unis dans ce domaine donne à notre position et à notre problème un caractère unique au monde, comme le ministre du Revenu national l'a déjà signalé à la Chambre. Le rapport Fowler souligne le très réel danger qu'il y aurait de voir, au cours de l'expansion de la télévision dans notre pays, certains postes devenir ce que j'appellerai des filiales du réseau américain. Les députés me permettront peut-être de donner lecture d'un ou deux extraits du rapport Fowler qui ont trait à ce point. On relèvera à la page 7 le passage suivant:

Un des facteurs particuliers qui influent sur la diffusion canadienne...

Et j'en ai déjà parlé. Je poursuis:

...c'est l'étendue du pays par rapport à sa population. Le Canada compte aujourd'hui plus de deux millions d'appareils récepteurs de télévision, dont chacun est à portée de l'un des trente-huit postes de télévision du Canada. Dans la région de Chicago, aux États-Unis, il existe un peu plus de deux millions d'appareils récepteurs, tous dans le rayon d'action des quatre postes commerciaux de télévision de Chicago. A New-York...

Je suppose qu'il s'agit de la ville de New-York.

...il y a sept postes de télévision dont les signaux atteignent près de quatre millions et demi d'appareils récepteurs.

Et voici ce que l'on trouve à la page 8 du même rapport:

Aucun autre pays n'est ainsi à la fois soutenu et embarrassé par la proximité des États-Unis.

[L'hon. M. Pearson.]

Cette proximité peut procurer des avantages considérables; nous sommes à même de puiser à peu de frais à une source d'une richesse toujours croissante d'émissions pour la radio et la télévision. Nous ne pouvons évaluer ici une bonne partie de ces émissions, et nous serions plus pauvres de ne pouvoir y puiser pour ajouter aux nôtres.

Nous ne pouvons toutefois, en tant que nation, accueillir sans péril pour notre identité nationale le flot naturel et débordant de moyens de communications puissants et persuasifs.

Je citerai encore les passages suivants qui figurent à la page 11:

Le choix n'est pas entre un régime canadien de diffusion réglementé par l'État et un régime canadien de concurrence laissé à des particuliers. Le choix est à faire entre un régime canadien étatisé, assurant dans une certaine mesure le mouvement des émissions entre l'est et l'ouest d'un bout à l'autre du Canada, marqué d'un certain esprit canadien, et contribuant à développer le sens de l'identité canadienne, le tout entraînant des frais considérables pour le Trésor national; et, d'autre part, un régime laissé à l'entreprise privée que les forces économiques rendraient fatalement et dans une large mesure tributaire des émissions de radio et de télévision importées des États-Unis.

On trouve encore à la page 12:

Si nous ne voulons pas, ou si nous ne pouvons pas, puiser dans le Trésor public les sommes considérables...

Et nous savons qu'il s'agit de sommes considérables.

...requis pour rendre viable un tel régime de diffusion, il ne sert guère d'avoir un organisme d'État qui se livre à la diffusion et à la distribution d'émissions radiophoniques ou télévisées, car les postes privés se verront réduits quand même à servir de débouché aux réseaux et aux émissions des États-Unis. Et cela, non pas parce que les diffuseurs particuliers manquent de patriotisme canadien ou du sens de la responsabilité, mais à cause des pressions d'ordre économique qui s'exercent sur les exploitants particuliers et qui rendent facile et peu coûteuse l'importation d'émissions américaines, mais difficile et coûteuse la production d'un nombre tant soit peu important d'émissions canadiennes.

Monsieur l'Orateur, voilà en quoi consiste le dilemme, et les principes dont devrait s'inspirer la ligne de conduite du gouvernement pour résoudre le problème ont été, comme je l'ai déjà dit, exposés jusqu'ici par plus d'une commission dont certains gouvernements ont suivi les conseils.

Nous, de ce côté-ci de la Chambre, souscrivons de tout cœur à ces principes et nous sommes d'avis qu'il ne faut pas céder d'un pouce à cet égard. En outre, la commission Fowler formule certains vœux qui, à son avis, ne violent ni n'affaiblissent en rien les principes essentiels qui ont été établis mais qui, selon elle, améliorent la radio-télédiffusion, suppriment certains griefs et parent à certaines faiblesses dans le système actuel.

Pendant quelques instants, monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler quelques-uns des vœux de la commission Fowler, certaines